



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JUILLET 2026

Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 16 juillet 2026
Date de publication : 27 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS, Béatrice CRÉTIEN, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Émilie Y-HRAH-KRONG, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Didier PROUST, Bernard de LOYNES, Jérôme GRELET.

Absents : Frédéric BOURGET, Alain BORDAGE, Dominique ANNONIER, Maité CÔME, Tony CHEYROUSE.

Excusés : Sylvie VIVIER, Vincent TANNEAU, Alain BORDAGE, Éric PREVOST.

Pouvoirs : Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Marie-Laure BOISSEL, Kevin GAILLARD donne pouvoir à Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Christophe RENAUD, Guillaume MARCETEAU donne pouvoir à Émilie Y-HRAH-KRONG, Roger LARGEAUD donne pouvoir à Céline RIVOLET, Corinne GUYON donne pouvoir à Marie-Hélène ROSSI-DAUDE.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Pascale FOUET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260722-DE-2026-07-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2026



DE-2026-07-25 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'AIDE À L'ANIMATION DES BIBLIOTHÈQUES

Rapporteur : Philippe JUMEAU

Le réseau des médiathèques intercommunales du Haut Val de Sèvre, en association avec les bibliothèques municipales (communes de Soudan, Pamproux, Souvigné, Cherveux et Sainte-Eanne) et la Médiathèque Départementale des Deux-Sèvres, organisent conjointement un prix des lecteurs, appelé « *Katulu ?* » C'est une manifestation récurrente créée il y a plusieurs années et qui rassemble des usagers un peu plus nombreux chaque année.

Ce prix, fruit d'une coopération de plusieurs mois, se déroule dans chaque bibliothèque participante entre le mois de mars et le mois de novembre 2026, autour de trois sélections thématiques et se ponctue de rencontres entre les lectrices et lecteurs de l'ensemble des bibliothèques, tous amenés à se rencontrer et échanger. Cette année, la nature et l'animal était au cœur des lectures.

Dans ce cadre, une soirée de clôture du prix est organisée à Souvigné le vendredi 27 novembre prochain, où seront faits les votes puis la proclamation du prix à partir de 18h30 en présence des participants. Puis un spectacle, ouvert à tous les habitants, sera offert ensuite à la salle municipale à 20h30. Il s'agit de « Un Nouveau monde en plus joli » par la compagnie TAIM, adapté d'une pièce de Sylvain Levey. Ce spectacle est diffusé tout juillet 2026 dans le cadre du Parcours Théâtre-Jeunes au festival d'Avignon.

Le plan de financement du projet est prévu comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Spectacle cachet	2 700	Subvention départementale (50% du cachet)	1 350
Frais d'approche	300	Budget principal CCHVS	2 220
Achats documentaires	570		
Salle mise à disposition gracieuse par la commune – valorisation 250 €			
TOTAL	3 570		3 570

Le Département des Deux-Sèvres accompagne les animations dans les bibliothèques, dans le cadre d'un dispositif d'aide qui permet de subventionner les dépenses artistiques à hauteur de 50%.

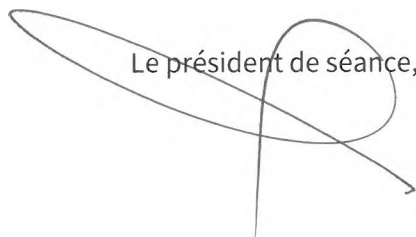
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les actions de coopération entre les médiathèques communautaires et les bibliothèques municipales portant sur l'animation du territoire,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER le projet *Katulu* et son plan de financement.
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à solliciter une subvention de 1 350 € auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Le président de séance,



Le/la secrétaire de séance,

